



URGENT : MESURE IMMÉDIATE NÉCESSAIRE

À : **TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**
De : **Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang***
Objet : **AVIS DE PHASE VERTE**

Avis sur l'état des réserves nationales

Date et heure	2020-04-29 0600 (HNE)
Phase de l'état des réserves	AVIS DE PHASE VERTE
Produits	Plaquettes et protéines plasmatiques
Description	<p>L'avis de phase verte émis le 17 mars 2020 reste en vigueur pour les plaquettes et les protéines plasmatiques.</p> <p>Cet avis ne s'applique plus aux culots globulaires, au plasma congelé et au cryoprécipité. Les réserves de ces composants sont au beau fixe en raison, d'une part, de la réduction de la demande et, d'autre part, de la mobilisation continue des donneurs.</p> <p>La pandémie de COVID-19 et les incertitudes qui y sont liées continuent d'avoir des répercussions sur la planification de l'approvisionnement en sang par la Société canadienne du sang. Les réserves de composants et de produits sanguins sont toutes en phase verte. Toutefois, compte tenu de la situation, les risques de pénurie, en particulier pour les plaquettes et les protéines plasmatiques, sont bel et bien réels.</p> <p>En raison de la nature évolutive et dynamique de la situation, tous les produits pourraient changer de phase rapidement si la demande en venait à dépasser la capacité d'approvisionnement.</p>
Conséquences pour les hôpitaux	<p>Mesures requises</p> <p>Afin de planifier l'approvisionnement, la Société canadienne du sang a besoin que les provinces et les hôpitaux lui communiquent des données qualitatives et quantitatives. Nous demandons donc aux hôpitaux de bien vouloir fournir ces données à leur agent de liaison, ainsi que tout changement dans l'état de leurs réserves de composants sanguins labiles et de protéines plasmatiques.</p> <p>Composants sanguins labiles</p> <p>Nous demandons aux hôpitaux de continuer à appliquer les bonnes pratiques pour l'utilisation de <u>tous</u> les composants sanguins, et ce, en tout temps. Par ailleurs, nous vous encourageons à continuer d'utiliser du concentré de fibrinogène à la place du cryoprécipité pour le traitement de l'hypofibrinogénémie acquise.</p> <p>Comme le volume de dons et le niveau des réserves peuvent changer rapidement, il est primordial d'assurer une surveillance continue de l'approvisionnement national. Jusqu'à nouvel ordre, tous les hôpitaux doivent communiquer le niveau de leurs réserves de plaquettes et de culots globulaires pour chaque groupe sanguin, tous les jours, avant midi (HNE). L'information doit être envoyée à l'aide du Système de rapports sur les</p>

	<p>composants et produits sanguins (https://blood.ca/fr/hopitaux/systeme-rapports-composants-produits-sanguins) ou selon la procédure habituelle de votre province (Colombie-Britannique et Manitoba).</p> <p>Protéines plasmatiques Les comités provinciaux et hospitaliers chargés de gérer l'utilisation du sang en situation d'urgence sont priés de veiller à ce que l'administration d'IgIV en milieu hospitalier soit considérée comme relevant des directives et dispositions relatives aux services essentiels.</p> <p>Pour ce qui est des injections à domicile, les hôpitaux sont priés de revoir leurs protocoles afin que les patients qui viennent chercher leurs produits (ou les personnes qui viennent les chercher pour eux) soient exposés le moins possible au milieu hospitalier. Vu l'état actuel des réserves de la Société canadienne du sang, on préconise de délivrer aux patients qui s'administrent les produits à la maison une quantité suffisante pour une durée maximale de trois mois. Il faut voir avec les banques de sang si elles peuvent répondre à la demande et si les patients peuvent conserver ce volume de produit chez eux. Les patients doivent contacter leur banque de sang pour demander un réapprovisionnement lorsqu'il ne leur reste que pour un mois de produits.</p> <p>La demande de protéines plasmatiques a augmenté et il est possible que le ramassage de plus grandes quantités de produits par les patients ne soit pas viable à long terme (8-9 mois). Les réserves étant étroitement surveillées, cette directive du Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang sera éventuellement revue si la demande est amenée à dépasser la capacité d'approvisionnement.</p>
<p>Supplément d'information</p>	<p>Pour tout complément d'information, adressez-vous à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. votre agent de liaison à la Société canadienne du sang; 2. votre représentant au Comité provincial d'urgence pour la gestion du sang; 3. votre représentant au Comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang.

*Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins, du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour consulter le Plan national de gestion en cas de pénuries, allez à nacblood.ca/resources/shortages-plan/index.html.

Si vous avez besoin de ce document dans un autre format, veuillez contacter votre agent de liaison à la Société canadienne du sang.